

Les Déterminants de l'autonomie financière des collectivités locales béninoises

*Souradjou KARIMOU ADAMOU*¹

Mots clés:

*Déterminants
Autonomie financière
Collectivités locales
béninoises*

RÉSUMÉ

Dans un contexte de décentralisation des politiques publiques, l'autonomie financière des communes découle du principe de l'autonomie locale dont jouissent les collectivités locales. La question de l'autonomie financière des collectivités locales a toujours été une préoccupation permanente des acteurs de la décentralisation. L'objectif du présent article est d'identifier les facteurs qui déterminent l'autonomie financière des collectivités locales au Bénin. Les données utilisées sont à la fois quantitatives et qualitatives ; du fait que ces données n'ont pas forcément les mêmes caractéristiques en termes de dimension temporelle et spatiale, nous avons utilisé les données de panel. Les résultats montrent que le potentiel économique et fiscal dont dispose la commune et le niveau des charges de personnel sont les variables qui influencent l'autonomie financière de la collectivité locale.

© 2024 RAG – Tout droit réservé.

Adresse de correspondance de l'auteur :

1. Enseignant Associé à l'Université de Parakou (République du Bénin)

Courriel : souradjouk@yahoo.f

INTRODUCTION

Dans un contexte de décentralisation des politiques publiques, l'autonomie financière des collectivités locales découle du principe de l'autonomie locale dont jouissent celles-ci. (Dafflon & Madiès, 2008 ; Jemna et al., 2013 ; Ladner et al., 2019). La question de l'autonomie financière des collectivités locales a toujours été une préoccupation permanente des acteurs de la décentralisation. (Krisztina, 2009). Pour Ladner et al. (2016), Hernu (2019) et Haček (2020), l'autonomie financière est un ratio qui traduit la part des ressources locales propres dans les ressources totales mobilisées par les collectivités locales. Plus ce ratio est élevé, plus la collectivité locale est financièrement autonome. La mobilisation des ressources locales propres est donc un enjeu majeur de l'autonomie financière d'une collectivité locale. Or selon les travaux de Chambas et al. (2007, p5), les ressources locales propres mobilisées par les collectivités locales africaines sont faibles.

Au Bénin, l'exploitation de la note de conjoncture des finances locales 2022 de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP, 2023) a permis de calculer le ratio ressources propres sur ressources totales des collectivités territoriales béninoises pour les années 2020 à 2022. Ce ratio s'établit respectivement à 56,5% pour 2020, 63,7% pour 2021 et 59,05% pour 2022. En l'absence de lois officielles et spécifiques sur la notion et le contenu de l'autonomie financière des collectivités locales dans la plupart des pays de l'Afrique francophone en général et au Bénin en particulier, le niveau de ce ratio peut être comparé à la norme utilisée pour les collectivités territoriales françaises. En effet, selon l'article L.O. 1114-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) en France, la part des ressources propres dans les ressources totales ne peut être inférieure au niveau constaté au titre de l'année 2003 ; soit un ratio minimum de 60,8 % pour les communes, 58,6 % pour les départements et 41,7 % pour les régions. En somme, pour les communes françaises, l'autonomie financière commence lorsque les ressources propres représentent au moins 60,8% des ressources totales de la commune. Comparativement aux communes françaises, le niveau plus ou moins faible du ratio ressources locales propres sur ressources totales suggère que les collectivités locales béninoises ont des difficultés pour atteindre l'autonomie financière.

Pour Frizon & al. (2001), l'autonomie financière des collectivités territoriales peut être aussi appréciée par rapport à la capacité de celles-ci à répondre aux attentes des habitants peu importe l'origine des ressources. En se plaçant sous cet angle, l'appréciation de l'autonomie financière des collectivités locales pourrait se faire à travers l'analyse de leur capacité de financement pour la satisfaction des besoins des citoyens. S'agissant des collectivités locales africaines, elles éprouvent d'énormes difficultés dans le financement du développement local. En effet, selon Zerbo (2001), pour une capacité réelle de financement annuelle par habitant qui atteint à peine 1000 FCFA, les besoins d'entretien, de renouvellement et d'investissements nouveaux sont au minimum de 10.000 FCFA par habitant et par an. Pour le cas des collectivités locales du Bénin, l'exploitation de la note de conjoncture des finances locales 2022 de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP,2023) permet de calculer le ratio dépenses d'investissement par habitant. Ce ratio s'établit respectivement à 8522 FCFA en 2020, 6384 FCFA en 2021 et 4905 FCFA en 2022. Non seulement ce ratio est inférieur à 10.000 FCFA, mais il connaît une décroissance régulière de 2020 à 2022. Ce qui ne permet pas la satisfaction des attentes des citoyens béninois résidents sur le territoire des collectivités locales au sens de Sellers & Lidström (2007). L'écart entre la capacité réelle de financement et les besoins d'investissement montre que les collectivités locales béninoises sont loin de pouvoir assurer l'une des missions essentielles de la décentralisation qu'est le financement des investissements pour le développement local. En claire, l'autonomie financière par rapport à la satisfaction des besoins des citoyens est loin d'être assurée.

Il ressort de ce qui précède que du point de vue des ressources, les communes béninoises ont des difficultés pour atteindre l'autonomie financière. De même, au sujet de la capacité globale de satisfaction des besoins des citoyens, l'autonomie financière n'est pas encore une réalité pour les communes béninoises. La question de recherche qui se pose est alors la suivante : quels sont les facteurs qui expliquent l'autonomie financière des collectivités locales béninoises ? L'objectif du présent article est d'identifier les facteurs qui déterminent l'autonomie financière des collectivités locales béninoises.

L'article est structuré en trois parties. La première partie présente la revue de littérature notamment la définition des concepts d'autonomie locale et d'autonomie financière puis l'état

des lieux des travaux antérieurs sur l'autonomie financière des collectivités locales. La deuxième partie aborde la démarche méthodologique notamment la définition et l'opérationnalisation des variables, la nature des données utilisées, l'échantillon des communes étudiées et la spécification du modèle d'analyse. Enfin au niveau de la troisième partie, nous présentons et discutons nos résultats et leurs implications managériales.

1 – Revue de littérature

Cette partie porte sur la définition des concepts d'autonomie locale et d'autonomie financière puis l'état des lieux des travaux antérieurs sur l'autonomie financière des collectivités locales.

1.1 Définition des concepts

Deux concepts sont définis dans cette section. Il s'agit de l'autonomie locale et de l'autonomie financière.

1.1.1 Autonomie locale

Plusieurs travaux, tels que ceux de Dafflon & Madiès (2008), Jemna et al. (2013) et Ladner et al. (2019), ont montré que l'autonomie financière est une des composantes de l'autonomie locale. Pour comprendre le sens de l'autonomie financière, il est alors nécessaire de s'intéresser au préalable au concept de l'autonomie locale. L'autonomie locale est un concept qui revient dans tous les débats sur la décentralisation et le fonctionnement des unités infranationales. Selon Pratchett (2004), l'autonomie locale suppose l'absence d'interférence du gouvernement central dans la gestion des affaires de la collectivité territoriale. L'autonomie locale, c'est aussi la possibilité pour les collectivités locales de concevoir et mettre en œuvre leurs propres plans de développement local et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Pour Sellers & Lidström (2007), un gouvernement local autonome devrait être en mesure de fournir des services publics locaux à la hauteur des attentes des citoyens. Sur le plan juridique, Ivanyna & Shah (2012, p4) estiment qu'il y a autonomie locale lorsqu'une autorité locale élue ne peut être arbitrairement révoquée par une autorité du niveau supérieur. Quant à Keuffer (2018), il indique que l'autonomie locale traduit entre autre la capacité des collectivités territoriales à concevoir et mettre en œuvre des réformes et politiques publiques

dans leur ressort territorial avec pour finalité la fourniture des services publics locaux de qualité aux citoyens.

Selon la charte européenne de l'autonomie locale, « l'autonomie locale désigne le droit et la capacité des collectivités territoriales, dans les limites de la loi, de régler et de gérer une part substantielle des affaires publiques sous leur propre responsabilité et dans l'intérêt de la population locale » (Conseil de l'Europe, 1985 : art. 3). Cette définition montre que chaque pays peut encadrer juridiquement l'autonomie locale. Généralement, le degré d'autonomie locale dépend du modèle de décentralisation adopté. Dans ce cadre, Dafflon & Madiès (2008) distinguent deux formes de décentralisation : la forme descendante (top down) et la forme ascendante (bottom up). Très souvent, la décentralisation du haut vers le bas se fait dans les pays centralisés unitaires alors que la décentralisation du bas vers le haut a lieu dans les Etats fédéraux. Telle que décrite par les auteurs, l'autonomie locale est souvent plus forte dans la forme ascendante que dans la forme descendante. En effet, dans la forme descendante, l'Etat central garde une influence plus ou moins forte sur les autorités locales à travers les autorités de tutelle. Par contre, dans la forme ascendante, le niveau supérieur de gouvernement joue le rôle de coordination et exerce certains pouvoirs discrétionnaires tels que la sécurité, la défense et la diplomatie. Les collectivités territoriales quant à elles ont de larges possibilités de prendre des initiatives dans leurs ressorts territoriaux sans que ces initiatives ne soient remises en cause par le gouvernement fédéral.

1.1.2 Autonomie financière

Certains auteurs définissent l'autonomie financière par rapport aux recettes pendant que d'autres tentent de l'appréhender par rapport aux dépenses. Pour Voinea (2008), l'autonomie financière suppose que les collectivités locales disposent de ressources financières qu'elles utilisent pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions conformément aux compétences qui leur sont dévolues par la loi. La mise en œuvre de l'autonomie locale est donc conditionnée par l'existence d'une autonomie financière conséquente. Ainsi, vu que sans ressources financières, la mise en œuvre de l'autonomie locale ne serait pas facile, il en résulte que l'autonomie financière est une des dimensions la plus importante de l'autonomie locale (Jemna et al., 2013 ; Ladner et al., 2019). C'est ce que semblent aussi confirmer Moşteanu &

Lăcătuș (2008) pour qui l'autonomie financière influence fortement les décisions et les capacités des collectivités territoriales à fournir des services publics locaux aux citoyens de leurs ressorts territoriaux.

Pour rendre plus opérationnel le concept d'autonomie financière, Ladner et al. (2016) et Haček (2020) estiment que l'autonomie financière est un ratio qui traduit la part des ressources mobilisées localement par les collectivités territoriales dans les ressources totales de celles-ci. En d'autres termes, l'évaluation de l'autonomie financière revient à mettre en perspective les ressources financières collectées localement par les unités infranationales sur leur territoire de compétence et leurs ressources totales toutes origines confondues. A cet effet, Hernu (2019) a montré que de 2003 à 2015, les ratios d'autonomie financière des collectivités territoriales françaises ont connu une amélioration continue. Ainsi, pour les communes et EPCI, ce ratio est passé de 60,8% en 2003 à 68,6% en 2015. S'agissant des départements, leur ratio d'autonomie financière est passé de 58,6 % en 2003 à 70,9 % en 2015. Enfin, les régions ont vu leur ratio d'autonomie financière passé de 41,7 % en 2003 à 62,5 % en 2015. Il en résulte que les collectivités locales françaises ont vu leur ratio d'autonomie financière s'améliorer et se renforcer même si plusieurs auteurs tels que Catteau (2020), Cavalier (2020) et Le Clainche (2020) estiment que l'autonomie fiscale et financière s'est dégradée d'année en année en France pour les collectivités territoriales. Le raisonnement de ces auteurs est plus basé sur l'autonomie fiscale c'est-à-dire que l'Etat central a retiré aux collectivités locales certaines catégories d'impôts pour les replacer dans le système fiscal national ; d'autres impôts locaux ont été purement et simplement annulés. Ces réformes fiscales n'ont pas eu d'impacts négatifs sur le ratio d'autonomie financière des collectivités territoriales.

1.2 Synthèse de la littérature sur les facteurs explicatifs de l'autonomie financière des collectivités locales.

Dans la littérature, plusieurs facteurs peuvent influencer l'autonomie financière des collectivités territoriales. Au nombre de ces facteurs, Dafflon (2000) a montré que la taille des communes peut influencer leur degré d'autonomie financière. A partir d'une étude sur les communes fribourgeoises, l'auteur a montré qu'il existe une relation entre la grandeur d'une

collectivité territoriale et son autonomie financière. Dans le même ordre d'idée Taïrou (1997) a montré que les petites communes françaises de 2000 à 9999 habitants sont très vulnérables financièrement. Cette relation entre taille des communes et capacité financière est également évoquée par Chambas et al. (2007). Pour ces auteurs, les grandes municipalités urbaines au Bénin, Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, en Mauritanie et au Sénégal mobilisent beaucoup plus de ressources locales propres que les collectivités rurales pauvres. Dans ces pays, les grandes municipalités concentrent l'essentiel des ressources locales propres mobilisées. (Chambas et al. 2007, p6).

Par ailleurs, Taïrou (1997) a montré que certaines caractéristiques socio-économiques comme le nombre de points d'activités économiques, le vieillissement de la population et le chômage, ont également une influence sur la vulnérabilité financière des communes concernées. Ces facteurs socio-économiques ont été aussi abordés par Jemna et al. (2013) qui évoquent le taux d'urbanisation, les taux d'emplois et de chômage, la répartition par âge de la population, la superficie moyenne agricole cultivable par personne, la surface moyenne occupée par personne, le salaire moyen. En effet, la forte urbanisation d'une collectivité locale offre une diversité de points d'activités économiques, une intensification des flux de personnes et d'échanges commerciaux ; toute chose qui favorise une amélioration des ressources propres de la collectivité locale. Par contre une population à fort taux de vieillissement n'offre pas assez d'opportunités à la collectivité locale d'accroître ses ressources propres. Il en est de même d'un fort taux de chômage des jeunes dans la population totale. Ces facteurs socio-économiques qui influencent les ressources propres des communes sont, selon les auteurs, les déterminants démographiques et socio-économiques de l'autonomie financière des collectivités territoriales. Ces résultats semblent être confirmés par les travaux de Satoła et al. (2019) qui ont montré que des conditions socio-économiques en général et le statut rural ou non des collectivités locales polonaises en particulier influencent leur autonomie financière.

Toujours au sujet des facteurs qui influencent l'autonomie financière des collectivités territoriales, Haček (2020) trouve qu'en Slovénie, plusieurs collectivités de petites tailles et très fragmentées ne sont pas financièrement autonomes. Ces petites collectivités Slovènes dépendent en grande partie des ressources qui leurs sont transférées par l'Etat central. Les ressources propres collectées par lesdites collectivités sont faibles. La faiblesse des ressources

propres n'est pas seulement l'apanage des collectivités slovènes. Cette situation se constate également au niveau de certaines collectivités locales africaines dont les performances de mobilisation de ressources locales propres sont extrêmement faibles (Chambas et al. 2007, p5).

Les développements ci-dessus ont mis en évidence les facteurs qui influencent l'autonomie financière du point de vue des recettes. D'autres travaux ont étudié les facteurs qui influencent l'autonomie financière du point de vue des dépenses. La plupart de ces travaux qui analysent l'autonomie financière par rapport aux dépenses mettent l'accent sur la capacité des collectivités territoriales à satisfaire les attentes des citoyens par la fourniture de services publics de qualité peu importe l'origine des ressources. Dans ce cadre, plusieurs travaux s'intéressent à l'efficacité et l'efficience de la dépense publique locale. En effet, Stratan & Manole (2017) ont montré que la budgétisation par programme et par les performances influence positivement l'autonomie financière des collectivités locales. Cette influence se réalise grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement en général et des charges de personnel en particulier. La maîtrise desdites charges résulte d'une planification des actions à engager au service des citoyens, des objectifs et résultats attendus bien clarifiés dès le départ, l'allocation des ressources en fonction des plans d'actions prioritaires retenus et la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation des performances réalisées. C'est au regard de ces avantages que Trenovski & Nikolov (2015) ont montré que l'implantation de la budgétisation à base des programmes et des performances est nécessaire dans les administrations publiques locales ; le rapport coût/avantage étant en faveur de toute la communauté et la maîtrise des charges de fonctionnement voire leur réduction permet de consacrer plus de ressources aux investissements publics locaux au service des citoyens.

A l'instar de la budgétisation à base des programmes et des performances, Ahmad (2007) estime que l'application de la budgétisation à base zéro aux gouvernements locaux permet d'exiger de la part de chaque responsable qu'il justifie, dans le détail et dès l'origine, tous les postes dont il a la responsabilité et qu'il donne la preuve de la nécessité d'effectuer cette dépense ; ce qui accroît l'efficacité et l'efficience de la dépense publique locale et influence favorablement l'autonomie financière locale. Par ailleurs, l'efficacité et l'efficience de la dépense publique locale est aussi une préoccupation des citoyens qui s'intéressent de plus en

plus sur l'utilisation de leurs impôts par les gouvernants (Segal et al., 2002). Lorsque les citoyens sont satisfaits de l'utilisation qui est faite de leurs impôts, ils sont plus motivés à consentir des efforts supplémentaires pour l'amélioration des ressources financières de la collectivité territoriale pour plus de qualité dans la fourniture des services publics. Ce qui oblige les décideurs locaux à plus de transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des budgets locaux grâce à une approche participative qui associe les citoyens. Selon ces auteurs, une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement voire leur réduction améliore l'autonomie financière des gouvernements locaux.

Il ressort donc que les outils de gestion budgétaire tels que la budgétisation à base des programmes et des performances et le budget à base zéro influencent l'autonomie financière. Cette influence se fait à travers les effets de ces outils de gestion budgétaire sur la maîtrise voire la réduction des charges de fonctionnement dont les charges de personnel qui influencent l'autonomie financière des collectivités locales.

2- Approche méthodologique

L'objectif de la présente recherche est d'identifier les facteurs qui déterminent l'autonomie financière des collectivités locales béninoises. A cet effet, les variables telles qu'elles résultent de l'état des lieux de la littérature sont de deux sortes : la variable dépendante et les variables explicatives.

2.1 Définition et opérationnalisation des variables

Cette section est consacrée à la définition et à l'opérationnalisation des variables que sont la variable dépendante et les variables explicatives.

2.1.1 La variable dépendante : l'autonomie financière

La variable dépendante ici c'est l'autonomie financière. Cette variable est représentée par le ratio ressources locales propres sur ressources totales de la commune (Ladner et al. 2016 ; Stratan et Manole, 2017 ; Hernu, 2019 et Haček, 2020).

2.1.2 Variables explicatives

Les variables explicatives sont au nombre de quatre (04) que sont :

▪ Statut de la commune

Selon le décret N° 2022- 320 du 1^{er} Juin 2022 portant catégorisation des communes en République du Bénin, il existe trois catégories de communes aux Bénin. Les communes à statut particulier, les communes à statut intermédiaire et les communes ordinaires. Les communes à statut particulier sont les communes qui remplissent simultanément les critères ci-après :

- avoir une population d'au moins deux cent mille (200 000) habitants ;
- mobiliser sur une période d'au moins trois (03) ans, précédant l'année de l'évaluation de la catégorisation des communes des ressources budgétaires propres s'élevant à un milliard (1 000 000 000) FCFA au moins chaque année.

Les communes à statut intermédiaire sont les communes qui remplissent les critères suivants :

- être chef-lieu de département ;
- avoir une population d'au moins cent mille (100 000) habitants et mobiliser sur une période d'au moins trois (03) ans précédant l'année de l'évaluation de la catégorisation des communes, des ressources budgétaires propres s'élevant à cinq cent millions (500 000 000) FCFA au moins chaque année ;
- avoir joué un rôle prépondérant dans l'histoire du Bénin.

Enfin, les communes ordinaires sont des communes qui ne peuvent être classées ni parmi les communes à statut particulier ni les communes à statut intermédiaire.

Ces critères de classification prennent en compte à la fois la taille de la commune en termes de taille de la population et les ressources locales propres effectivement mobilisées. Pour la modélisation, les codes utilisés varient de 1 à 3 notamment (1) pour les communes à statut particulier, (2) pour les communes à statut intermédiaire et (3) pour les communes ordinaires.

▪ Potentiel économique et fiscal

Au sens des travaux de Fournier & Hountondji (2006), Keita et al. (2008), Yatta (2009) et Jemna et al. (2013), le potentiel économique et fiscal constitue l'assiette imposable à partir de laquelle la collectivité territoriale peut tirer ses ressources locales propres. De ce fait, c'est la maîtrise du potentiel économique et fiscal qui guide les prévisions budgétaires des ressources

locales propres. Le potentiel économique et fiscal d'une collectivité locale porte sur : les ressources naturelles, les productions agricoles, animales, halieutiques, les points d'activités économiques, le tissu industriel et le patrimoine foncier et immobilier dont dispose ladite collectivité locale. La valeur du potentiel économique et fiscal d'une commune peut être déterminée par l'estimation de la valeur de ses éléments constitutifs énumérés plus haut via le mécanisme des impôts directes et indirectes locaux. Cette estimation se fait en respectant les règles et principes des finances publiques, du droit fiscal, de l'économie urbaine et de l'économétrie. Selon la valeur de l'estimation, le potentiel peut être :

- faible (1) lorsque la valeur estimée est inférieure à 1.000.000.000 FCFA
- moyen (2) lorsque la valeur estimée est comprise entre 1.000.000.000 FCFA et 3.000.000.000 FCFA.
- élevé (3) lorsque la valeur estimée est supérieure à 3.000.000.000 FCFA.

▪ **Performance de mobilisation des ressources locales propres**

Les prévisions budgétaires sont faites sur la base des valeurs estimées du potentiel économique et fiscal. Mais au niveau des collectivités locales africaines, il existe plusieurs contraintes à la mobilisation des ressources locales propres (Yatta, 2009 ; Keita et al., 2008 ; Fournier & Hountondji, 2006). Dans ce contexte, une chose est d'avoir du potentiel économique et fiscal, l'autre chose est d'optimiser le rendement de ce potentiel. En effet, il peut exister un écart entre les ressources prévisionnelles basées sur le potentiel et les ressources effectivement recouvrées. Les ressources propres locales mobilisées constituent le numérateur du ratio d'autonomie financière. D'où la nécessité d'analyser la performance de mobilisation des ressources propres qui est représenté ici par le taux d'accroissement des recettes mobilisées d'une année à une autre. Ainsi, en passant d'une année X_1 à une année X_2 , la performance de mobilisation de ressources propres se calcule par le rapport (Recettes X_2 – Recettes X_1) / Recettes X_1 .

▪ **Le niveau des charges de personnel**

Selon les travaux de Stratan et Manole (2017), le niveau des charges de personnel est un indicateur à maîtriser pour tendre vers l'autonomie financière. Les charges de personnel considérées de façon brute n'ont aucun sens. C'est pourquoi il faut les rapporter aux

ressources locales propres mobilisées. En effet, lorsque la commune est en mesure d'utiliser une partie raisonnable de ses ressources propres pour financer les charges de personnel et de dégager un excédent substantiel pour les dépenses d'investissement, cette commune tendrait vers l'autonomie financière. Plus le ratio dépenses de personnel sur ressources propres est élevé, moins l'autonomie financière est assurée.

2.1.3 Les variables de contrôle

Enfin nous avons utilisé deux variables de contrôle à savoir le degré de participation des citoyens à la mobilisation des ressources propres (ratio ressources propres par habitant) et le niveau des services offerts aux citoyens (ratio dépenses d'investissement par habitant). En effet, plus les collectivités sont de grande taille et dispose de potentiel élevé, plus elles mobilisent assez de ressources locales propres. Mais dans le même temps les besoins des citoyens à satisfaire sont plus importants comparativement aux communes de taille modeste. C'est pourquoi il est nécessaire d'utiliser d'autres variables de contrôle plus neutres pour approfondir les analyses et relativiser l'influence de certaines variables explicatives. Le tableau N°1 ci-dessous présente les différentes variables ainsi que le sens de nos anticipations.

Tableau N° 1 : Récapitulatif des variables et signes attendus des relations entre variables

Variabes	Natures	indicateurs	Signes attendus
Autonomie financière	expliquée	Ressources locales propres mobilisées sur total des ressources	
Statut de la commune	explicative	- Particulier - Intermédiaire - Ordinaire	+
Potentiel économique et fiscal	explicative	Potentiel naturelle, agricole, économique, foncier et immobilier	+
Performance de mobilisation des ressources propres	explicative	Recettes propres prévues sur recettes propres recouvrées	+
Niveau des charges de personnel	explicative	Dépenses de personnel sur les ressources propres	-
Participation des citoyens à la mobilisation des ressources propres	contrôle	Ressources propres par habitant	
Niveau des services offerts aux citoyens	contrôle	Dépenses d'investissement par habitant	

Source : Auteur, 2023

2.2 Nature des données

Les données utilisées sont à la fois quantitatives et qualitatives. Les données qualitatives sont relatives au statut des communes. Quant aux données quantitatives, elles concernent le ratio d'autonomie financière, le potentiel économique et fiscal, la performance de mobilisation des ressources locales propres et le niveau des charges de personnel. Toutes ces données ont été obtenues à travers les comptes administratifs, les rapports d'audit des communes commandités par le ministère de la décentralisation et le ministère des finances, les notes de conjonctures sur les finances locales de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), les rapports de recensement de la population et des potentialités de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSTAD). Du fait que ces données n'ont pas forcément les mêmes caractéristiques en termes de dimension temporelle et spatiale, nous avons utilisé les données de panel (Jung, 2006; Saada & Khalfaoui, 2011 ; Séverin, 2012 ; Dang & Teulon, 2015 ; Kim & Eom, 2016 ; Jeong, 2020 ; An et al., 2020). Les données collectées ont été traitées grâce au logiciel STATA 16. L'étude a porté sur un échantillon de soixante-dix (70) communes, soit 91% des soixante-dix-sept communes que compte le Bénin sur un horizon de sept (07) ans de 2013 à 2019. Le choix du nombre de communes et du nombre d'années s'explique par la disponibilité des données.

2.3 Spécification du modèle

En économétrie, l'on distingue trois types de données :

- **Coupe instantanée** : observation de plusieurs individus à une date donnée. On note y_i , avec $i = 1, \dots, N$;
- **Série temporelle** : observation d'une variable sur un individu à intervalle régulier dans le temps. On note y_t , avec $t = 1, \dots, T$;
- **Données de panel** : observation de plusieurs individus à intervalle régulier dans le temps. On note y_{it} , avec $i = 1, \dots, N$ et $\forall i, t = 1, \dots, T_i$.

Pour la présente étude, il est clair que nous sommes en présence des données de panel, car il nous est donné d'analyser l'évolution de N=70 communes béninoises observées sur une période T=7 années allant de 2013 à 2019.

De façon spécifique, on distingue deux natures de modèles de panel :

- les **micro-panels** : N est généralement grand et les T_i sont petits ;

- les **macro-panels** : N est généralement petit ou modéré et les T_i sont grands.

Dans le cadre de la présente étude, nous sommes bien en présence d'un micro-panel.

La forme scalaire du modèle s'écrit comme suit : (en supposant que $T_i = T_j = T \forall i, j$)

$$y_{it} = \alpha + X_{it}\beta + u_{it}$$

Où:

- i est la dimension individuelle (donc niveau commune) et t la dimension temporelle (niveau année) ;
- α est un scalaire et β est un vecteur (K,1) ; avec K le nombre de variables explicatives du modèle ;
- y_{it} est la valeur (scalaire) de la variable dépendante y pour l'individu i à la date t ;
- u_{it} est la perturbation ou terme d'erreur (scalaire) du modèle.

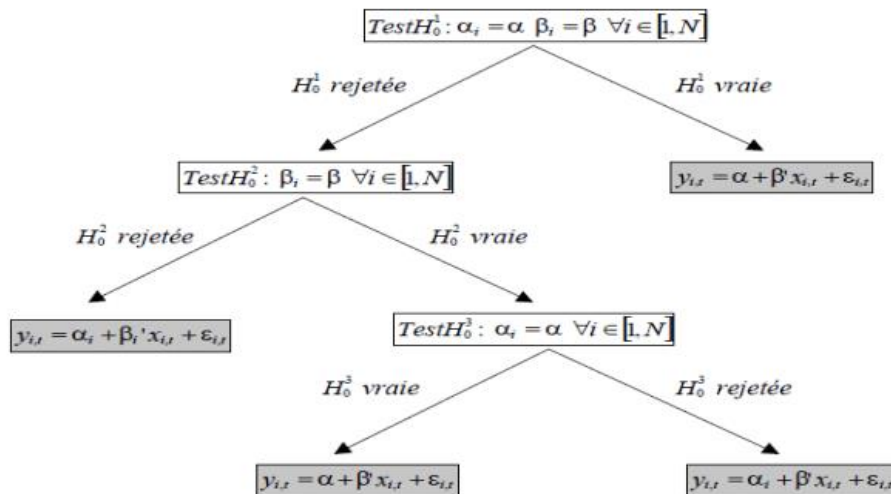
Nous distinguons deux spécifications de modèle à estimer en données de panel : les modèles à effet fixes et les modèles à effet aléatoire. La spécification à effet fixe est adaptée lorsque l'on a N individus dont les comportements spécifiques intéressent le chercheur. La spécification à effet aléatoire quant à elle est adaptée lorsque l'on a N individus tirés aléatoirement lors d'un sondage ou lorsque N est grand, engendrant une forte perte de degré de liberté.

Le choix entre le type de spécification à adopter se tranche au moyen de test statistique. Au nombre de ces derniers et dans le but de bien mener notre estimation, nous en présenterons deux (2) : le test d'homogénéité de Hsiao et le test de Hausmann.

Test d'homogénéité de Hsiao

En présence de données de panel, le premier test qu'on effectue souvent est celui de Hsiao ou encore test de Fisher pour vérifier la spécification homogène ou hétérogène du processus générateur de données. Concrètement, il s'agit de savoir si la spécification panel est adaptée aux données ou pas. Cela revient à tester l'égalité des coefficients du modèle étudié dans la dimension individuelle. En réalité, il s'agit de déterminer si le modèle spécifié est identique pour toutes les communes ou si au contraire il existe des spécificités propres à chaque commune. Ce test nous offre 4 possibilités d'estimer notre panel. La procédure générale du test de Hsiao est résumée dans la figure ci-dessous :

Figure N°1 : Résumé de la procédure générale du test de Hsiao



Source : Hsiao (1986) cité par Bourbonais (2015)

Après cette première étape soit la spécification panel est acceptée (estimation selon le modèle fixe ou aléatoire accepté) ou elle est simplement refusée. En cas de refus, il faudra estimer un modèle MCO pour chacune des 70 communes.

Le test de Hausman

En cas d'acceptation de la spécification panel des données, à l'issue du test précédent, le test de Hausman (1978) permet de choisir entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires. Il permet de déterminer si les effets individuels spécifiques à chaque unité sont corrélés avec les variables explicatives ou s'ils sont réellement aléatoires. Le test de Hausman vérifie en hypothèse nulle que les effets fixes et aléatoires sont les mêmes et en hypothèse alternative qu'ils sont différents.

3- Résultats et discussions

Dans cette partie, les résultats sont présentés et discutés ainsi que leurs implications managériales.

3.1 Présentation des résultats

La présentation des résultats est faite en trois étapes notamment la présentation des statistiques descriptives puis des tests préalables et enfin les résultats de l'estimation du modèle.

3.1.1 Présentation des statistiques descriptives

L'observation de la distribution moyenne de l'autonomie financière sur la période d'étude révèle que :

- 64% des communes étudiées (45 communes sur 70) présentent un taux d'autonomie financière inférieur à 25% ;
- 27% des communes étudiées (19 communes sur 70) ont un taux d'autonomie financière compris entre 25% et 50% ;
- 9% des communes étudiées (6 communes sur 70) présentent un taux d'autonomie financière supérieur à 50%.

Sur les six communes ayant un taux d'autonomie financière supérieur à 50%, il n'y a que quatre qui ont un taux d'autonomie financière supérieur à 60%. Il s'agit des communes de : Cotonou (75,9%), Abomey-Calavi (72,6%), Sèmè-Kpodji (65,9%) et Bohicon (65,1%). Ces résultats suggèrent que ce sont ces quatre communes qui sont autonomes financièrement. Les communes les moins performantes en termes d'autonomie financière sont les communes de Lalo (9,5%), Karimama (9,1%), Copargo (8,3%), Aguégoué (6,8%) et So Ava (4,8%). Ces statistiques montrent que le problème d'autonomie financière se pose avec acuité au niveau des communes béninoises.

3.1.2 Présentation des résultats des tests préalables

Les résultats d'estimation du test de Hsiao nous donnent les résultats suivants :

La première p-values est inférieure au seuil de 5% puis la seconde supérieure à 5% et la dernière inférieure à 5%. Ainsi, conformément aux critères du test Hsiao, nous acceptons la spécification panel. Les résultats du test sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°2 : Résultats d'estimation du test de Hsiao

Niveau	1	2	3
P-value	1,53. 10 ⁻⁷	0,94761984	6,544 10 ⁻⁴⁹

Source : Nos estimations sous STATA 16, 2023

La réalisation du test de Hausman nous révèle que la spécification à effet aléatoire est plus adaptée à nos données. L'estimation du modèle à effet aléatoire se présente donc comme suit :

3.1.3 Présentation de l'estimation du modèle

Un modèle à effet aléatoire en données de panel a été estimé et a permis d'aboutir aux résultats suivants :

Tableau N°3 : Présentation de l'estimation du modèle

Variabes	Coefficients	Std Error	Probabilités associées
Statut de la commune	0,002191	0,025272	0,931
Potentiel économique et fiscal	0,104645	0,024872	0,000***
Performance de mobilisation des ressources propres	0,0019817	0,001809	0,273
Niveau des charges de personnel	-0,0766148	0,01486	0,000***
Variable de contrôle 1: participation des citoyens à la mobilisation des ressources propres	0,0000431	4,4. e-06	0,000***
Variable de contrôle 2: niveau des services offerts aux citoyens	(-)6,68 e-06	2,49 e-06	0,007***
Constance	0,1092479	0,09517	0,251
Nombre d'observations	490		
Prob > chi2	0		

Source : Nos estimations sous STATA 16, 2023

Des résultats obtenus du modèle à effet aléatoire en données de panel, il ressort que les variables déterminantes dans l'explication de l'autonomie financière des communes sont : le potentiel économique et fiscal et le niveau de charge de personnel. Pour ces deux variables, la probabilité associée est de 0,000. En effet d'après les résultats obtenus :

- plus une commune détient un potentiel économique et fiscal important, plus elle sera autonome financièrement ;

- plus une commune a des charges de personnel importantes, moins elle sera financièrement autonome. Les signes obtenus pour ces deux variables explicatives sont conformes à nos anticipations.

Par contre, les variables explicatives, statut de la commune et performance de mobilisation des ressources locales propres ne sont pas quant à elles significatives dans l'explication de l'autonomie financière de la collectivité locale. Ce qui infirme nos anticipations au sujet de ces deux variables explicatives.

Toutefois, il est à signaler que les variables de contrôle sont toutes deux significatives dans l'explication de l'autonomie financière. Il s'agit de la participation des citoyens à la mobilisation des ressources propres déterminée à partir du ratio ressources propres par habitant d'une part et du niveau des services offerts aux citoyens déterminé à partir du ratio dépenses d'investissement par habitant d'autre part. Le ratio ressources propres par habitant a un effet positif sur l'autonomie financière et le ratio dépenses d'investissement par habitant a un effet négatif sur l'autonomie financière des communes.

3.2 Discussion et implications managériales

Les variables susceptibles d'expliquer l'autonomie financière identifiées au départ étaient : le statut de la commune, le potentiel économique et fiscal, la performance de mobilisation des ressources locales propres et le niveau des charges de personnel. Il ressort des résultats de l'estimation du modèle que :

- **le statut de la commune** n'influence pas l'autonomie financière de la commune. Pour rappel, ici, le statut de la commune prend en compte la taille de la commune en termes de nombre d'habitants et les ressources locales propres effectivement mobilisées. Ainsi, sur les quatre communes qui ont atteint l'autonomie financière, deux sont des communes à statut particulier (Cotonou et Abomey-Calavi) et deux sont des communes à statut intermédiaire (Bohicon et Sèmè-Kpodji). D'autres communes à statut particulier telles que Parakou et Porto-Novo qui sont de grande taille n'ont pas pu atteindre l'autonomie financière. De même, aucune commune à statut ordinaire n'a pu atteindre l'autonomie financière. Ce résultat suggère que, quelle que soit la taille d'une commune, celle-ci peut aspirer tendre vers l'autonomie financière sous certaines conditions. Ce résultat est en contradiction avec les

travaux de Taïrou (1997), Dafflon (2000), Chambas et al. (2007) et Haček (2020) qui ont mis en perspectives la taille des communes et leur autonomie financière.

- **le potentiel économique et fiscal** influence positivement l'autonomie financière des collectivités territoriales. Le potentiel économique et fiscal porte sur les ressources naturelles, les productions agricoles, animales, halieutiques, les points d'activités économiques, le tissu industriel et le patrimoine foncier et immobilier dont dispose la commune. Les quatre communes autonomes financièrement ont un potentiel économique élevé. Il en résulte que plus une commune dispose d'un important potentiel économique et fiscal, plus celle-ci peut assurer son autonomie financière. Ce résultat est en harmonie avec les conclusions des travaux de Jemna et al. (2013) et Satoła et al. (2019) qui ont mis en exergue la relation positive entre les caractéristiques socio-économiques d'une collectivité locale et son autonomie financière. Le potentiel économique et fiscal dont il est question ici peut être estimé à travers l'estimation de la valeur de ses principaux éléments constitutifs qui représentent des sources potentielles de ressources propres à travers le mécanisme des impôts directs et indirects locaux. Ce qui nécessite de faire recours aux règles et principes des finances publiques, du droit fiscal, de l'économie urbaine et de l'économétrie pour l'estimation de la valeur et l'optimisation du potentiel économique et fiscal.

- **la performance de mobilisation des ressources propres**, représentée par le taux d'accroissement des ressources locales mobilisées d'une année à une autre, n'explique pas le degré d'autonomie financière d'une commune. Vu que les ressources locales propres constituent le numérateur du ratio d'autonomie financière, il est généralement admis qu'une bonne performance en matière de mobilisation des ressources locales propres améliore la capacité de financement de la commune et plus loin son autonomie financière. (Fournier & Hountondji, 2006 ; Keita et al., 2008 ; Yatta, 2009). Mais, les estimations actuelles, en montrant que la performance de mobilisation des ressources locales propres n'influence pas l'autonomie financière, suggèrent qu'en réalité, lorsque la collectivité locale dispose d'un potentiel économique et fiscal important, celle-ci devrait mobiliser plus facilement et naturellement des ressources locales propres importantes. Par conséquent, il serait donc redondant de considérer dans un même modèle à la fois le niveau du potentiel économique et

fiscal et la performance de mobilisation des ressources locales.

En définitive, même si l'accroissement des ressources locales propres d'une année à une autre est une donnée intéressante pour la collectivité locale, ce qui serait important pour l'autonomie financière d'une commune, c'est la maîtrise, l'élargissement et l'optimisation de l'assiette économique et fiscale et non le taux d'accroissement des montants des ressources locales propres mobilisée.

Toutefois, l'absence de relation entre performance de mobilisation des ressources locales propres et l'autonomie financière ne signifie pas que la mobilisation des ressources locales propres n'est pas importante dans l'explication de l'autonomie financière. En effet, les résultats montrent qu'il existe une relation positive entre la variable de contrôle « participation des citoyens à la mobilisation des ressources propres » représentée par le ratio ressources propres par habitant et l'autonomie financière. Ce qui suggère que la contribution des citoyens à la mobilisation des ressources est un facteur qui favorise l'autonomie financière.

- **le niveau des charges de personnel** est un des déterminants de l'autonomie financière des collectivités locales comme l'ont suggéré Segal et al. (2002), Ahmad (2007), Trenovski & Nikolov (2015) et Stratan & Manole (2017). En effet, pour ces auteurs, il est nécessaire pour les communes de maîtriser les charges de personnel afin de favoriser l'autonomie financière. Cette maîtrise de charge de personnel se fait grâce à l'utilisation de certains outils de gestion budgétaire comme la budgétisation à base des programmes et des performances et la budgétisation à base zéro. Une chose est donc de maîtriser et mieux exploiter le potentiel économique et fiscal pour mobiliser les ressources locales propres, mais une autre chose est de ne pas consacrer toutes les ressources mobilisées au paiement des charges de personnel. Les résultats montrent que les quatre communes qui affichent un niveau satisfaisant du ratio d'autonomie financière présentent sur les sept (07) années de l'étude, des ratios charges de personnel sur ressources propres en moyenne autour de 30%. Par conséquent, lesdites communes consacrent environ 70% de leurs ressources locales propres mobilisées aux investissements pour des services aux citoyens. Ce résultat est également conforté par l'influence de la variable de contrôle « niveau des services offerts aux citoyens » représentée par le ratio dépenses d'investissement par habitant sur l'autonomie financière. En définitive,

plus le ratio charge de personnel sur ressources propres est faible, plus l'autonomie financière est assurée.

Les résultats obtenus à travers les estimations du modèle pourraient avoir des implications managériales pour les collectivités locales. En effet, vu l'importance de l'autonomie financière pour l'autonomie locale des collectivités territoriales, celles-ci devraient œuvrer en permanence pour améliorer leur situation financière. Il ressort du modèle économétrique que l'autonomie financière des communes dépend de deux variables : le potentiel économique et fiscal et la maîtrise des charges de personnel. Pour tendre vers l'autonomie financière, les collectivités locales devraient œuvrer constamment à (1) maîtriser, élargir et mieux exploiter leur potentiel économique et fiscal et (2) consacrer généralement au plus environ 30% des ressources locales propres mobilisées pour le paiement des charges de personnel. Le reste, soit environ 70%, devrait être consacré aux dépenses d'investissements au service des citoyens.

Conclusion

La question de l'autonomie financière des collectivités locales a toujours été une préoccupation permanente des acteurs de la décentralisation. (Krisztina, 2009). Le niveau d'autonomie financière est représenté par l'indicateur ressources locales propres sur l'ensemble des ressources mobilisées par la collectivité locale. Plus ce ratio est élevé, plus l'autonomie financière est assurée. Sur les soixante-dix communes étudiées, seules quatre ont un ratio d'autonomie financière supérieur à 60%. Ce qui suggère que le problème d'autonomie financière se pose avec acuité aux communes béninoises. Parmi les quatre variables explicatives identifiées suite à la revue de littérature, seules deux sont déterminantes pour l'autonomie financière. Il s'agit du potentiel économique et fiscal et le niveau des charges de personnel. Le potentiel économique et fiscal influence positivement l'autonomie financière alors que le niveau des charges de personnel influence négativement l'autonomie financière.

Les résultats de la présente étude ont des implications théoriques et managériales. Sur le plan théorique, les résultats obtenus contribuent à l'enrichissement de la littérature sur les déterminants de l'autonomie financière des collectivités locales. Au plan managérial, ces résultats offrent aux acteurs des collectivités locales, les leviers sur lesquels ils peuvent agir

pour améliorer leur autonomie financière. Il s'agit pour les collectivités locales, de maîtriser et d'optimiser leur potentiel économique et fiscal d'une part et de maîtriser leurs charges de personnel d'autre part.

Toutefois, l'étude présente des limites. La première limite est liée à l'horizon de l'étude. En effet, la note de conjoncture des finances locales traite de la situation générale des communes béninoises jusqu'en 2022. Mais les données détaillées commune par commune n'ont été toutes intégralement disponibles que jusqu'en 2019. C'est pour cette raison que l'horizon retenu pour l'étude est 2019. Cette situation s'explique par la différence des sources de collecte des données de la note de conjoncture des finances locales et celle des données détaillées commune par commune. La deuxième limite porte sur la non exhaustivité des variables explicatives de l'autonomie financière retenues pour l'estimation du modèle. En effet, en dehors des quatre variables explicatives retenues pour les estimations, il pourrait y avoir d'autres variables susceptibles d'influencer l'autonomie financière des collectivités locales.

C'est pour cette raison que nous projetons d'étendre cette recherche à d'autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce qui pourrait permettre de recenser d'autres facteurs explicatifs de l'autonomie financière des collectivités locales de la zone UEMOA.

Bibliographie

- Ahmad, A. A. A., (2007), « Zero-Base budgeting: employees perceptions and attitudes in Brunei public sector organizations », *Economics and Administration*, 21(1).
- An, S. H., Meier, K. J., Ladenburg, J., & Westergård-Nielsen, N., (2020), « Leadership and job satisfaction: Addressing endogeneity with panel data from a field experiment », *Review of Public Personnel Administration*, 40(4), 589-612.
- Bird R.M. & Vaillancourt F., (1998), « Fiscal decentralization in developing countries », Cambridge, Cambridge University Press.
- Bourbonnais, R. (2015), « Économétrie : Cours et exercices corrigés », 9^{ème} édition, Paris, France : Dunod.
- Catteau D., (2011), « D'une classification fonctionnelle des dépenses à une budgétisation par programmes : quelle réforme ? Droit et gestion des collectivités territoriales », Tome 31, 2011. L'enjeu de la dépense locale, pp. 149-157.
- Catteau, D., (2020), « La fin du mythe de l'autonomie fiscale et financière, vers une responsabilisation ? », *Gestion & Finances Publiques*, (2), 13-21.
- Cavalier, G., (2020), « La fiscalité locale : regards comparatifs, simple évolution ou véritable révolution ? », *Gestion Finances Publiques*, (2), 8-12.
- Chambas, G., Brun, J. F., & Graziosi, G. R., (2007, June), « La mobilisation de ressources propres locales en Afrique », In Communication destinée à l'atelier renforcement des capacités « gouvernances locales et décentralisation » au Forum « Décentralisation et Gouvernance locale » Nations Unies, Vienne (pp. 26-29).
- Dafflon, B., & Perritaz, S., (2000), « L'influence de la taille des communes sur leur degré d'autonomie budgétaire : présentation d'une méthode d'analyse et application aux communes fribourgeoises », FSES, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Fribourg.
- Daffon B. et Madiès T. (2008), « Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier », Université de Fribourg – Suisse, Edition Agence Française de Développement.
- Dang, R., & Teulon, F., (2015), « Où sont les femmes ? Déterminants organisationnels de la représentation des femmes dans les conseils d'administration », *Management et Avenir*, (4), 183-203.
- Décret N° 2022- 320 du 1^{er} Juin 2022 portant catégorisation des communes en République du Bénin
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, (2023). « Note de conjoncture des finances locales du Bénin, second semestre 2022 », avec le soutien technique et financier de la

coopération allemande.

- Do Vale, H.F., (2015), «Comparing and measuring subnational autonomy across three continents» *Lex Localis*, Vol.13, No.3, pp.741–764.
- Goksu, G. G., & Altundemir, M. E., (2017), «Performance-based budgeting on strategic planning: The case study in Turkish higher education system», *New Trends and Issues Proceedings on Humanities and Social Sciences*, 3(3), 263-270.
- Haček M., (2020), «Financial autonomy of the slovenian local government», *Journal of comparative politics*, vol 13, N°2, July 2020, pp 86-98
- Hausman, J. A. (1978), “Specification tests in econometrics”. *Econometrica: Journal of the econometric society*, 1251-1271.
- Hernu P., (2019), « L'érosion continue de l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales », *Gestion & Finances Publiques*, 2019/1 N° 1 pp 29-36
- Hountondji, M. M., & Fournier C., (2006), « Pour une gestion et un développement durable des collectivités locales : le SAFIC, un instrument d'aide à la décision », *Fonds d'Equipment des Nations Unies*.
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, (2015), « RGPH4 : Que retenir des effectifs de la population en 2013 ? », *Direction des études démographiques*
- Ivanyna, M. and Shah, A., (2012), «How close is your government to its people? Worldwide indicators on localization and decentralisation», *Policy Research Working Paper*, 6139. The World Bank
- Jemna D. V., Onofrei M. et Cigu E., (2013), «Demographic and socioeconomic determinants of local financial autonomy in Romania», *Transylvanian Review of Administrative Sciences*, No. 39 E/2013, pp. 46-65
- Jeong, S. H., (2020), «Does the size of local government debt affect the level of debt of off-budget entities? The case of local government in Korea», *International Review of Administrative Sciences*, 86(2), 333-348.
- Jung, C., (2006), « Les formes de gouvernement et les dépenses dans les fonctions municipales habituelles : Approche longitudinale », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 72(3), 389-404.
- Keita, A., Weinsou, G. C., Lokossou, F., Sène, G., Schaeffer, J., Galamo, G., ... & Hilhorst, T., (2008), « Accroître les ressources financières des communes : pratiques émergentes en Afrique de l'ouest et du centre », *KIT, Amsterdam*
- Keuffer, N., (2018), «Does local autonomy facilitate local government reform initiatives? Evidence

- from Switzerland», *International Journal of Public Sector Management*, Vol. 31 No. 4, pp. 426-447. <https://doi.org/10.1108/IJPSM-01-2017-0016>
- Kim, S., & Eom, T. H., (2016), «A panel data analysis of the impacts of institutional differences on local governments' budgetary decisions», *International Review of Administrative Sciences*, 82(3), 559-579.
- Krisztina B. T., (2009), «Local Financial Autonomy in Theorie and Practice. The impact of fiscal decentralization in Hungary», Thesis presented to the faculty of Economics and Social Sciences at the university of Fribourg Switzerland.
- Ladner A., Keuffer N. & Baldersheim H. (2016), «Measuring Local Autonomy in 39 Countries (1990–2014) », *Regional & Federal Studies*, 26:3, 321-357, DOI: 10.1080/13597566.2016.1214911
- Ladner, A., Keuffer, N., Baldersheim, H., Hlepas, N., Swianiewicz, P., Steyvers, K., & Navarro, C., (2019), «Patterns of local autonomy in Europe», Cham: Palgrave Macmillan
- Le Clainche, M., (2020), « La gestion de la fiscalité locale », *Gestion & Finances Publiques*, (5), 32-40.
- Moşteanu, T. and Lăcătuş, C.M., (2008), «The Municipal Bonds – the Cause and the Effect of the Local Financial Decentralisation Growth. Romanian Case, 2008», *Economie Teoretică și Aplicată*, vol. 9, Bucureşti: Asociația Generală a Economiștilor din România – AGER, pp. 51-60.
- Pratchett, L., (2004), «Local autonomy, local democracy and the 'new localism'», *Political Studies*, Vol.52, pp.358–375.
- Saada, M. B., & Khalfaoui, H., (2011), « Les conditions du développement des systèmes financiers et leurs effets sur la croissance économique : une approche en données de panel », *La Revue des Sciences de Gestion*, (3), 21-26.
- Satoła L., Standar A., Kozera A., (2019), «Financial Autonomy of Local Government Units: Evidence from Polish Rural Municipalities», *Lex Localis - Journal of Local Self-Government* Vol. 17, No. 2, pp. 321 - 342, April 2019
- Segal, G. F., & Summers, A. B., (2002), «Citizen's Budget Reports: Improving Performance and Accountability in Government», Los Angeles, CA: Reason Public Policy Institute.
- Sellers, J. and Lidström, A. (2007), «Decentralisation, local government, and the welfare state, Governance». *An International Journal of Policy, Administration and Institutions*, Vol.20, No.4, pp.609–632.
- Séverin, É., (2012), « Les déterminants de la maturité de la dette : le cas français », *La Revue des Sciences de Gestion*, (6), 11-24.

-
- Stratan A. et Manole T., (2017), «Program and performance based budgeting – way towards consolidating local financial autonomy», *Management Theory and Studies for Rural Business and Infrastructure Development* eISSN 2345-0355. 2017. Vol. 39. No. 4 : 490–509
- Tairou, A. A., (1997), « Phénoménologie de la vulnérabilité financière des communes françaises de 2 000 à 10 000 habitants », In *Conférence Internationale de Finance*.
- Trenovski, B., & Nikolov, M., (2015), «Cost-benefit analysis of performance based budgeting implementation», *CEA Journal of economics*, 10(2).
- Voinea, G.M., (2008), «Finançe locale», Iași: Junimea, 2008
- Wolman, H., (2008), «Comparing local government systems across countries: conceptual and methodological challenges to building a field of comparative local government studies», *Environment and Planning C: Government and Policy*, Vol.26, pp.87–103.
- Yatta P. F. (2003), « Les enseignements des études de cas sur les villes ouest africaines et les économies locales (ECOLOG) », *Revue Régions et Développement*, N°17-2003, pp 211-230
- Yatta P. F., (2009), « La décentralisation fiscale en Afrique-Enjeux et perspectives », KARTHALA Editions.
- Zerbo, A. (2001), « Les économies urbaines subsahariennes et le problème de la mobilisation de ressources via le secteur informel », Bordeaux IV : Université Montesquieu Bordeaux IV [Collection Centre d'Économie du Développement].